

Luxembourg, le 23.04.2024

## **Lettre circulaire n°24/6 portant introduction**

- 1) de formulaires pour la notification d'activités de distribution d'assurances et de réassurances prestées par des intermédiaires luxembourgeois en libre prestation de services et en libre établissement dans d'autres Etats membres de l'Espace économique européen (EEE) et**
- 2) d'une adresse électronique dédiée à l'envoi des formulaires en relation avec la distribution d'assurances et de réassurances**

Les articles 291 et 293 de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances (ci-après « **LSA** ») prévoient des dispositions en matière d'activités de distribution d'assurances et de réassurances par les intermédiaires d'assurances et de réassurances ainsi que par les intermédiaires d'assurance à titre accessoire dans d'autres Etats membres de l'EEE sous la directive (UE) 2016/97, dite « **IDD** ».

Afin de faciliter et d'uniformiser la communication de ces informations, il a été jugé opportun de mettre en ligne les formulaires de notification (ci-après « **Formulaires** ») en langue anglaise reprenant toutes les informations dont le Commissariat aux Assurances a besoin pour pouvoir apprécier la demande et notifier ces activités de distribution aux autorités de contrôle concernées :

- pour les notifications d'activités de distribution d'assurances et de réassurances en libre prestation de services, un formulaire en langue anglaise intitulé :

*Notification of freedom to provide services (FoS) of a (re)insurance intermediary within the European economic area (EEA)*

- pour les notifications d'activités de distribution d'assurances et de réassurances en libre établissement, un formulaire en langue anglaise intitulé :

*Notification of freedom of establishment (FoE) of a (re)insurance intermediary within the European economic area (EEA)*

Ces Formulaires, dont l'utilisation est facultative, sont adaptés tant au courtage qu'à l'activité d'agent ou d'agence d'assurances ainsi qu'à celle des intermédiaires d'assurance à titre accessoire.

Devant l'accroissement des notifications de toutes sortes en matière de distribution d'assurances et de réassurances au Luxembourg, une adresse électronique dédiée aux notifications faites sur base de la directive IDD a été créée. Dès lors, tous les formulaires suivants, téléchargeables sur le site internet du CAA sous l'onglet « Documentations > Formulaires », doivent être envoyés dorénavant à l'adresse **[gouvernanceIDD@caa.lu](mailto:gouvernanceIDD@caa.lu)** :

- 1) Notification of freedom to provide services (FoS) of a (re)insurance intermediary within the European economic area (EEA)
- 2) Notification of freedom of establishment (FoE) of a (re)insurance intermediary within the European economic area (EEA)

- 3) Dossier d'agrément ou de notification d'une personne physique comme agent, dirigeant ou comme administrateur d'une agence d'assurance (« FP2 »)
- 4) Dossier d'agrément ou de notification d'une personne physique comme courtier ou dirigeant d'une société de courtage ou comme administrateur d'une société de courtage (« FP3 »)
- 5) Dossier d'agrément ou de notification d'une personne physique comme sous-courtier d'assurance (« FP4 »)
- 6) Dossier d'immatriculation d'une personne physique comme intermédiaire d'assurance à titre accessoire (« FP5 »)
- 7) Dossier d'immatriculation d'une personne morale comme intermédiaire d'assurance à titre accessoire (« DI IATA »).

Finalement, il est rappelé qu'à côté de l'envoi par email, la version originale signée (« *wet signature* ») du formulaire doit être envoyée au CAA par voie postale, sauf si le formulaire est signé par voie de signature électronique qualifiée.

Le Comité de direction